

Attaque de Kpékpakandi P2
Les Etats-Unis soutiennent le Togo dans la lutte contre le terrorisme

WARAA

Les Vainqueurs



Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 19 Mai 2022 N° 370 - Prix 250 F CFA

Administration publique et privée

Combattre le retard et l'absentéisme

 P5

Saison pluvieuse

Les premières pluies donnent déjà des insomnies à certains habitants de la capitale

 P5

Le nouveau DG du BIT reçu par Faure Gnassingbé



G. F. Hounbo évoque les priorités de son mandat avec le Chef de l'Etat

 P3

Conséquence de la baisse significative des cas de contamination à la Covid-19



Les passagers soulagés par la rouverture des frontières terrestres

 P4

Finances publiques

Lancement de l'évaluation PEFA 2018-2020

 P6

TOGO-CCIT-Eco-Parlement

**Modernisation de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo
Les députés marquent leur adhésion**

Les députés ont adopté mardi à l'unanimité, le projet de loi visant à moderniser la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo). Le vote de cette loi constitue une réforme d'envergure qui confère à la CCI-Togo, plus de modernité, de dynamisme et d'inclusion. Elle entend faire du secteur privé, une force et un modèle de croissance économique conformément à la vision stratégique Togo 2025. La séance a été présidée par Mme Yawa Djigbodi Tségan (présidente de l'Assemblée nationale) en présence de Sévon-Tépé Kodjo Adedze (ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale) et de Christian Trimua (ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté et des Relations avec les Institutions de la République). La Chambre de commerce et d'industrie du Togo a été créée par la loi n° 2007-006

du 10 janvier 2007. Au regard des enjeux de développement et de faire d'elle une véritable interface entre les sociétés privées et les pouvoirs publics, son organisation et son fonctionnement actuels semblent inadaptes. D'où la nécessité de cette réforme. Au-delà de la revue du cadre juridique et institutionnel de la CCI-Togo en vue de la rendre conforme aux normes régionales et internationales, le nouveau texte confère souplesse et adaptabilité à la loi relative à la Chambre de commerce et d'industrie du Togo. Son adoption offre l'opportunité à la Chambre consulaire de mieux défendre les intérêts du secteur privé en se dotant d'organes forts. Dans son intervention, le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale a salué la disponibilité sans cesse constante de la représentation nationale à



accompagner le gouvernement en vue de l'étude et de l'adoption des textes réformateurs notamment sur le plan du commerce, d'industrie et de services. "Par ce vote, vous venez de marquer une étape décisive dans le processus de renouvellement du cadre légal, réglementaire et institutionnel de notre chambre consulaire. Le gouvernement dispose désormais d'un précieux outil de modernisation de la

chambre de commerce et d'industrie du Togo", a souligné M. Adedze. "Je voudrais vous rassurer de la détermination du Gouvernement à mener à son terme ce processus qui aboutira, dans les plus brefs délais, à l'élection d'une nouvelle assemblée consulaire. Nous avons la conviction de pouvoir compter sur l'adhésion de tous les acteurs des secteurs commerce, industrie et service dans cette dy-

namique pour plus de compétitivité aux échelles nationale, régionale et internationale", a-t-il précisé. Pour la présidente de l'Assemblée nationale, il s'agit pour la représentation nationale de donner au gouvernement les moyens juridiques et d'organiser le cadre institutionnel apte à assurer véritablement le rôle fondamental de promotion de la croissance. Rappelons que le projet de loi élaboré par le gouvernement, fait suite à la mission confiée à la délégation spéciale consulaire de procéder à un benchmarking régional et international en vue de faire des propositions de redynamisation de la CCIT. Ce travail préalable a permis au gouvernement de faire des propositions de révision du cadre législatif, réglementaire et institutionnel de la Chambre.

XXXXXXXXXX

Attaque de Kpékpakandi

Les Etats-Unis soutiennent le Togo dans la lutte contre le terrorisme

L'attaque perpétrée contre les Forces de Défense et de Sécurité au poste avancé de Kpékpakandi dans la nuit du 10 au 11 mai derniers. L'ambassade des Etats-Unis au Togo révèle que la diplomate Elizabeth Fitzsimmons était dans la région avant que l'at-

taque n'ait eu lieu. Elle condamne l'acte et réitère l'engagement des Etats-Unis à soutenir le Togo dans la lutte contre l'extrémisme violent. Dans un communiqué diffusé jeudi, l'ambassadrice des Etats-Unis au Togo fait part de sa tris-

tesse suite à « l'attaque sournoise » du poste avancé de Kpékpakandi dans la région des Savanes, dans la nuit du 10 au 11 mai 2022. « L'attaque est survenue à un moment coïncidant avec une visite de l'ambassadeur Elizabeth

Fitzsimmons dans la même région afin d'y rencontrer divers acteurs sociaux et administratifs pour discuter de contributions à la cohésion sociale dans les Savanes », précise le communiqué. La nouvelle ambassa-

drice des Etats-Unis au Togo condamne l'attaque et présente ses condoléances aux familles des soldats tombés, au peuple togolais et aux Forces Armées Togolaises. Selon Mme

Suite à la p 4

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougouan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087, 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
Sans Dieu Rien
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Le nouveau DG du BIT reçu par Faure Gnassingbé **G. F. Houngbo évoque les priorités de son mandat avec le Chef de l'Etat**

Le Président de la République, Faure Gnassingbé a reçu mardi dernier, le Directeur général du Bureau international du travail (BIT), Gilbert Fossoun Houngbo, élu à la tête de l'institution le 25 mars dernier.

Le Directeur général du BIT a partagé avec le Chef de l'Etat les questions prioritaires de son mandat à savoir la lutte contre la vie chère, la protection sociale et la formalisation du secteur informel.

« L'une de mes priorités sera la réponse internationale aux ques-



tions du panier de la ménagère, de la vie chère et des poussées inflationnistes qui s'imposent et nous interpellent au niveau du BIT. Nous voulons aussi dans la mesure du possible, pousser à l'universalisation de la protection sociale. Le

secteur qui est aussi lié à cette protection sociale, est le secteur informel. Nous nous emploierons au développement de la productivité et à la formalisation du secteur informel pour sa participation de façon plus optimale à la vie économique des pays » a

annoncé Gilbert Fossoun Houngbo, nouveau DG du BIT. Ce haut fonctionnaire des Nations unies, entend également relever les défis en matière de transition écologique et de lutte contre le travail des enfants et l'esclavage moderne.

Monsieur Gilbert Fossoun Houngbo a saisi l'occasion pour exprimer au Président de la République toute sa gratitude et ses remerciements au peuple togolais pour le soutien durant le processus de son élection.

Ancien Premier mi-

nistre togolais, Monsieur Gilbert Fossoun Houngbo est le onzième Directeur général du BIT et le premier africain à occuper ce poste de responsabilité. Il prendra fonction en octobre prochain au terme de son mandat au Fonds international de développement agricole (FIDA).

Le Bureau international du travail (BIT) est un organisme rattaché à l'ONU, chargé des questions générales liées au travail dans le monde. Son siège se trouve à Genève en Suisse.

Ben

Projet d'adressage des rues de la commune de Golfe 4

Le préfet ATABUH donne une suite non favorable à Jean Pierre Fabre

Au lieu de s'investir dans les actions de développement de sa commune, il perd son énergie dans un projet futile d'adressage de certaines rues de sa commune. Lui, c'est Jean Pierre Fabre, maire de la commune de Golfe 4. Après le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, Payadowa BOUKPESSI, le Préfet du Golfe, Commissaire Divisionnaire de Police Kossi Dzinyefa ATABUH, a également donné une



suite non favorable à la requête l'autorisant à modifier des dénominations de certaines artères de sa Commune.

« Je voudrais vous notifier, en réponse à votre lettre citée en référence que je ne saurais donner une suite favorable à vo-

tre requête de certification de la délibération N° 002/MATDDT/RM/PG/CG4 de votre conseil, portant autorisation de modification des dénominations de certaines artères de la commune Golfe 4 », c'est l'essentiel de la

réponse que le préfet a donné à monsieur le maire.

En marquant sa désapprobation, le préfet Atabuh ne fait que s'aligner sur le contenu de la note que le ministre BoukpeSSI avait adressée aux maires en ce qui concerne l'adressage des rues. « L'adressage des voies prévu dans la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales ne peut se faire que, conformément au cadre général pour l'exercice de cette compétence, qui fera l'objet d'un décret d'application comme

le stipule l'article 385 de ladite loi », avait expliqué le ministre. De ce fait, « toute initiative prise en la matière sans attendre ledit décret est nulle et de nul effet ».

La réponse du ministre est assez claire mais c'est surprenant que Jean Pierre Fabre continue à trainer encore sur ce dossier. On dirait qu'il n'a aucun projet pour sa mairie après celui de l'adressage des rues.

Jack NUKUNU

Sécurité alimentaire

Le Togo reçoit un don de 3000 tonnes du riz de la part du japon

Dans le cadre du projet d'Aide Alimentaire KR 2020, le gouvernement japonais confirme une fois encore ses liens d'amitié et de coopération avec le Togo par un don de 3000 tonnes du riz blanc d'une valeur de 1500.000.000 fcfa. Le don a été réceptionné des mains du premier secrétaire et chef de la coopération économique de l'ambassade du japon au Togo, Shuji Shimizu par le directeur de cabinet du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural du Togo KONLANI Dindigoue au cours d'une cérémonie de remise qui s'est déroulée le jeudi 12 mai 2022 au cabinet de l'institution à



Lomé.

Ce geste témoigne non seulement des liens d'amitié et de coopération qui lient les deux pays, mais vise mettre à la disposition des populations les plus vulnérables du riz blanc à des prix abordables sur l'ensemble du territoire national, de réduire structurellement le déficit en riz et de surcroît de renforcer la

sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations.

La présente cérémonie vient également renforcer et consolider les actions menées par le gouvernement togolais pour faire face aux impacts de la crise sanitaire de la covid 19 que le monde entier a connu depuis le début de l'année 2020.

Dans son discours de circonstance, le premier secrétaire et chef de la coopération économique de l'ambassade du japon au Togo a précisé que cette initiative s'inscrit dans la droite ligne de la coopération entre le Japon et le Togo. Selon lui, la présente cérémonie est une concrétisation de la politique du japon à l'endroit du Togo.

Le directeur de cabinet du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural konlani

dindigoue pour sa part, a d'abord rassuré au donateur que les fonds de contrepartie issus de la vente des produits de des projets KR continueront comme convenu dans la convention de don, à financer les projets futurs dans le cadre de la mise en oeuvre de la feuille de route gouvernementale Togo 2025, avant de se réjouir de la continuité de ce programme d'aide alimentaire.

Waraa

Attaque de Kpékpakandi

Les Etats-Unis soutiennent le Togo dans la lutte contre le terrorisme

Suite de la p 2



Fitzsimmons, le caractère méprisable et cruel de l'attaque constitue la preuve que l'extrémisme violent n'a pas de justification et qu'il doit être combattu par tous les moyens légaux à disposition des États.

« Les États-Unis continueront à se tenir aux côtés du Togo dans ses efforts de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, à travers le Comité interministériel de prévention et de

lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) et les initiatives centrées sur les populations des différences agences américaines de développement », a-t-elle promis.

Le bilan provisoire de l'attaque fait état de 08 soldats décédés, 13 blessés, 01 véhicule blindé type Mamba endommagé, 01 jeep brûlée et 01 arme d'appui 12.7 emportée.

Waraa

Conséquence de la baisse significative des cas de contamination à la Covid-19

Les passagers soulagés par la rouverture des frontières terrestres

Les frontières terrestres sont désormais réouvertes. C'est ce qu'a décidé le gouvernement togolais dans un communiqué rendu public ce 16 Mai 2022 et signé conjointement par Payadowa BOUKPESSI, ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires et Gal Damehane YARK, ministre de la Sécurité et de la Protection Civile.

Cette décision de la réouverture de toutes les frontières terrestres aux voyageurs est rendue possible grâce au ralentissement constaté de la propagation de la maladie à la Covid-19.

Ce ralentissement de la propagation de la pandémie N° 370 - Jeudi 19 Mai 2022

me a amené le gouvernement à prendre certaines mesures dont la réouverture des frontières terrestres sur l'ensemble du territoire national à compter du

la présentation d'une preuve de vaccination. Le gouvernement invite par ailleurs l'ensemble de la population au maintien de la vigilance, au respect des mesures



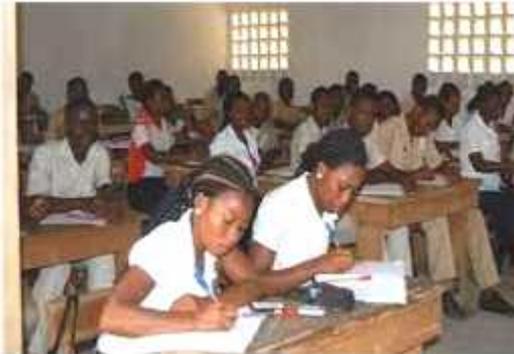
mardi 17 mai à 00h00, la circulation est donc libre pour les voyageurs sous réserve de

barrières et à l'adhésion à la campagne vaccinale en cours.

XXXXXXXXXX

Démarrage des examens de fin d'année Plus de 75 000 candidats en route pour l'obtention du BAC 1

Lentement mais sûrement, l'année scolaire 2021-2022 tire vers sa fin. Les examens de cette fin d'année scolaire ont démarré le lundi 16 mai 2022, par le baccalauréat première partie. Ils sont au total 75 427 élèves dont 34 113 filles à composer sur l'étendue du territoire national pour l'obtention de ce visa qui leur ouvre les portes de la classe de terminale. Les candidats de l'enseignement général ont démarré avec l'épreuve de français. Pendant ce



temps, ceux de l'enseignement technique ont démarré avec les épreuves facultatives. A entendre les premiers responsables de l'enseignement au Togo dont

le ministre en charge de l'enseignement technique, EkéHodin, qui a effectué une petite tournée dans quelques centres d'écrit, l'examen a bien com-

mencé. Il était accompagné dans sa tournée par une délégation du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat. Le ministre Hodin a profité de sa tournée pour féliciter les parents d'élèves et les enseignants pour l'accompagnement et le travail effectué tout au long de l'année.

Dans l'enseignement général, on dénombre 62 570 candidats dont 35 590 garçons et 26 980 filles. Dans l'enseignement technique on a 12 857 candidats

dont 5 724 garçons et 7 133 filles. Il faut relever que cette année, le nombre de candidats à la quête du BAC 1 a baissé. En effet, 75 776 élèves avaient composé l'année dernière pour un taux de réussite de 76,58%.

Après le BAC 1, le BEPC se déroule à partir du 7 juin. Les examens dans l'enseignement primaire et secondaire se terminent par le BAC 2 qui commence à partir du 20 juin.

La Rédaction

Saison pluvieuse

Les premières pluies donnent déjà des insomnies à certains habitants de la capitale

La saison pluvieuse donne déjà de l'insomnie à certains habitants de la capitale. Les premières pluies qui sont déjà tombées laissent envisager une saison pluvieuse qui va causer beaucoup de désagréments dans les quartiers de Lomé si des dispositions ne sont pas rapidement prises.

Le premier problème auquel les habitants de Lomé font face est celui des inondations. Plusieurs quartiers en souffrent. Ce phénomène autrefois constaté dans des maisons et rues non aménagées se produit malheureusement sur les voies bitumées de la capitale. On peut citer par exemple la voie de CECO (actuelle Direction de la gendarmerie) allant vers Léo 2000, la route nationale N°1 de leader price vers le l'église catholique d'Agoè-Nyivé, certaines rues de Akodessewa. Le comble, au niveau des deux ponts plus connus N° 370 - Jeudi 19 Mai 2022



sous l'appellation de « échangeurs » à Kégué et à Agoè-Golf, les voies inférieures se transforment en de véritables rivières dont les eaux arrivent à emporter les usagers et leurs engins. La politique des grands travaux entreprise par le gouvernement, a réussi à faire baisser les inondations mais les efforts doivent se poursuivre. Le second problème est l'impraticabilité des voies non bitumées. Dans plusieurs quartiers de Lomé, surtout dans les périphéries, il est difficile de sortir de sa maison ou de revenir chez

soi après une grande pluie. Et pour cause, les voies sont impraticables.

Les riverains nagent dans les flaques d'eau et font des cahots dans des nids de poules avec leurs engins. Ce second problème doit retenir l'attention des responsables des mairies. La saison pluvieuse les interpelle à œuvrer pour l'épanouissement des populations à la base appelées à effectuer de longues distances pour aller sur leurs lieux de travail. Même s'ils ont des moyens limités qui ne leur permettent pas de

bitumer les rues de leurs communes, ils peuvent au moins les gratter et les charger un peu. S'ils se concentrent seulement sur la mobilisation des recettes sans rien faire de concret, ce sont les populations, leur principal employeur, qui les sanctionneront aux prochaines élections locales.

Ezi Akoma

Administration publique et privé Combattre le retard et l'absentéisme

Nombreux sont ces togolais qui végètent dans le chômage mais dès qu'ils trouvent un emploi, ils veulent juste attendre la fin du mois pour passer au guichet au lieu de faire le travail pour lequel ils sont rémunérés par l'argent du contribuable.

Aujourd'hui, la fonction publique est émaillée de plusieurs dysfonctionnements dont le retard, l'irrégularité et l'absentéisme de ces agents. Des dossiers qui doivent être traités rapidement trainent parce que les agents qui devaient les traiter ne sont pas aux

postes aux heures de services. Pour protéger ces agents dont la conscience professionnelle est désactivée, leurs collègues servent la phrase fétiche « il s'est levé » aux administrés. A la question de savoir s'il va vite revenir ou pas, ils disent

Suite à la p 6

Administration publique et privée Combattre le retard et l'absentéisme

Suite de la p 5

ne rien savoir. Même dans les ministères, c'est quand le ministre est présent que tous les agents sont en place. Si dans les cabinets des ministres des agents se permettent de s'absenter, ce n'est pas dans les services délocalisés dans les différentes villes du pays que les agents sont ponctuels et assidus. Le même phénomène aussi est perceptible dans le secteur privé. Comme on le dit souvent : « quand le chat n'est pas là, les souris dansent ». Pour une administration dépourvue de retard et d'absentéisme, le signal doit venir des responsables des départements



ministériels. Malheureusement, les ministres mêmes ne donnent pas le bon exemple. A l'exception de quelques-uns, ils sont toujours en retard sur des événements qui nécessitent leur présence notamment l'ouverture/fermeture des séminaires, des

ateliers ou autres activités. La lutte contre le retard et l'absentéisme dans la fonction publique doit donc commencer à leur niveau. S'ils donnent le bon exemple et mettent en branle les sanctions, les agents vont suivre. Pour la petite histoire,

un directeur d'une grande société s'était fait humilié par sa ministre de tutelle du gouvernement précédent au cours d'une activité qu'il avait organisée. En effet, le jour où devait se tenir l'activité, ce directeur tout comme plusieurs participants étaient en retard tout en espérant que madame la ministre aussi vienne en retard. Malheureusement pour eux ce jour-là, elle était ponctuelle. Le directeur était arrivé quand elle prononçait déjà son discours d'ouverture des travaux. Il a dû marcher clandestinement pour aller s'installer à la table d'honneur après le discours de la ministre. Fi-

nalement, il n'a plus pris la parole pour situer le contexte dans lequel l'activité est organisée. Comme si cette humiliation ne suffisait pas, cette femme du gouvernement a pris encore une dizaine de minutes pour parler de la ponctualité aux participants, le directeur étant à côté d'elle la tête baissée. Si les premiers responsables s'engagent à faire changer les mauvaises pratiques, elles vont changer. La notion de « l'heure africaine » doit disparaître de notre raisonnement.

La Rédaction

Finances publiques

Lancement de l'évaluation PEFA 2018-2020

Le ministre de l'économie et des finances, Sani Yaya a lancé mardi dernier à Lomé avec l'appui de l'Union Européenne les travaux d'évaluation du système de gestion des finances publiques du Togo suivant la méthodologie PEFA sur la période 2018-2020. Cette évaluation dont les résultats finaux seront disponibles d'ici la fin de l'année 2022, va au-delà du processus traditionnel et intègre de nouvelles thématiques émergentes qui cadrent avec les ambitions du gouvernement retra-



cées dans la feuille de route 2020-2025. L'évaluation du système de gestion des finances publiques permettra aux experts de plancher sur la gestion des fonds débloqués pour la mise en œuvre des différents

projets et programmes ainsi que les résultats obtenus au cours de la période 2018-2020. « La période qui sera passée en revue est très importante pour le Togo notamment dans le domaine de la gestion des

finances publiques. Car pendant ce temps, le pays a entrepris des réformes ambitieuses et fondamentales qui ont abouti au basculement vers un immense programme depuis janvier 2021. Selon la méthodologie de 2016, tous ces éléments doivent être documentés », a expliqué M. Joaquin Tasso Villalonga.

La nouvelle évaluation prend en compte en plus du PEFA traditionnel sur la gestion des finances publiques, le genre et le climat. Les projets contenus dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025 sont également ciblés. « La présente évaluation va au-delà du processus traditionnel car elle intègre de nouvelles thématiques émergentes et qui cadrent bien avec les ambitions du gouvernement retracées dans la feuille de route 2020-2025. Il s'agit de la prise en compte de la dimension genre et changement climatique dans la

gestion des finances publiques. Ainsi l'évaluation de cette année couvrira le PEFA traditionnel sur les finances publiques, le PEFA genre et le PEFA climat », a indiqué Sani Yaya. M. Yaya ajoute que cet exercice va permettre au Togo d'être situé sur ses performances en matière de gestion des finances publiques.

« Les politiques de réformes mises en œuvre depuis cette époque par le gouvernement donnent des résultats encourageants qui sont démontrés à travers les différentes évaluations des institutions internationales. Malgré ces progrès beaucoup de défis attendent d'être relevés. C'est pour cela que nous devons poursuivre la mise en œuvre des réformes pour renforcer le décollage de notre économie et progresser vers l'émergence », a-t-il laissé entendre.

SAVOIR



NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES
COMMISSARIAT GENERAL



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

ARRETE N° 060 - MEF/OTR/CG

relatif à l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur certains produits importés ou vendus en République togolaise

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Vu la loi n° 2018-007 du 25 juin 2018 portant code des douanes national ;
- Vu la loi n° 2018-024 du 20 novembre 2018 portant code général des impôts ;
- Vu la loi n° 2021-032 du 31 décembre 2021 portant loi de finances exercice 2022 ;
- Vu le décret n° 2011-178/PR du 7 décembre 2011 fixant les principes généraux des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;
- Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2017-112/PR du 29 septembre 2017 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
- Vu les communiqués du gouvernement en date du 27 avril 2022 relatifs aux mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat des populations ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Les produits ci-après énumérés, importés ou vendus au Togo, sont exonérés jusqu'à nouvel ordre de la Taxe sur la Valeur Ajoutée dans les conditions suivantes :

Produits	Positions tarifaires	Observations
Lait concentré sucré en boîte de 160 g	04 02 91 20 00	
Lait non sucré en boîte de 1 kg	04 02 99 00 00	
Farine de blé en sac de 50 kg	11 01 00 00 00	Concerne exclusivement les importations de SGMT et de SMMT
Graine de karité	12 07 99 10 00	
Huile de palme brute (en vrac)	15 11 10 00 00	
Huile oléine de palme brute (en vrac)	15 11 90 10 00	
Oléine de karité brute (en vrac)	15 15 90 11 00	
Polyéthylène (en sac)	39 01	Intrants pour la fabrication des bidons
Résine compound (en sac)	39 09 20 00 00	
Préforme de bouteilles plastique	39 23 30 10 00	
Bouchons en plastique	39 23 50 00 00	
Tomates concentrées en boîte de 70 g	20 02 90 20 00	

Article 2 : Les marchandises présentes sur les quais portuaires à la date d'effet du présent arrêté ou transférées dans les Magasins et Aires de Dédouanement, ou dans les entrepôts bénéficient de la présente mesure.

Les marchandises ayant déjà fait l'objet d'une déclaration d'enlèvement provisoire (BEP) ou d'une déclaration en détail en attente de paiement peuvent également bénéficier de la présente mesure, à la demande de l'importateur.

Article 3 : Pour ce qui concerne les quantités de ces produits restant encore en stocks et dont l'achat avait ouvert droit à déduction de la TVA, aucune régularisation de la TVA déduite antérieurement ne peut être effectuée. Il est également interdit de facturer la TVA lors de la revente.

Article 4 : Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 17 MAI 2022

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

SIGNÉ

Sani YAYA

Pour ampliation,
Le secrétaire général



Koff Agbenoxevi PANIAH

Ampliations :

- MEF/Cab 02
- S.G. 01
- OTR 01
- Archives 01
- JORT 01



Encore plus proche de VOUS !!!



TSEVIE-DAVIE
non loin du péage

UNE NOUVELLE DIVISION DU
CADASTRE À TSEVIE-DAVIE
NON LOIN DU PÉAGE

pour les dossiers des préfectures
de **Zio**, de **l'Avé**, de **Yoto**, de
Vo et du **Bas-Mono**

92 69 30 47
79 70 51 10

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES | CANAL OTR | FEDEREE POUR EATIE

DOUANES AEROPORT

EXIGEZ LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
CONTRE TOUT PAIEMENT

APRÈS TOUT SORTI DE BORDERS GROUPES ET À BORDERS VERT: **8280**



La douane se rend disponible aux voyageurs pour toute information et renseignement relative à ses services. En vue de lutter efficacement contre la corruption, l'OTR a mis un numéro vert, 8280, à la disposition des voyageurs pour dénoncer tout acte de corruption.

Web : www.otr.tg

Email : dodacp@otr.tg / otr@otr.tg

Tél : (douane aéroport) : +228 22 26 01 47